

		République Française
		Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève
		Extrait du registre des délibérations
		Communauté de communes du Clermontais
Date de la convocation	13 Septembre 2017	Séance du : 20 septembre 2017
	<u>Votes : 36</u>	L'An Deux Mille dix-sept, le vingt septembre à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 36	Pour : 36	
Absents : 9	Contre : 0	
Représentés : 0	Abstention : 0	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), M. Denis MALLET (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme. Maryse FABRE (Canet), M. Marc FAVIER (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Philippe VENTRE (Lacoste), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Alain BLANQUER (Lieurac-Cabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Oton), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Georges GASC (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jean COSTES (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérard VALENTINI (Valmascle), M. Rémy BOUTELOUP (Villeneuveville).

Absents représentés :

Absents : Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), Mme Audrey GUERIN (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Christian BILHAC (Péret).

Objet : Demande de subvention auprès du Département de l'Hérault pour la valorisation du Cirque de Mourèze par une campagne de coupe des pins

Monsieur VALENTINI rappelle aux membres du conseil communautaire que le cirque de Mourèze est un des sites emblématiques du Clermontais et un site touristique majeur de l'Hérault pour l'accueil du public en milieu naturel.

Il précise qu'en majorité propriété de la commune de Mourèze et géré par l'Office National des Forêts, le cirque est un site classé au titre du paysage, inclus dans la Zone de Protection Spéciale « le Salagou » au titre de la Directive Oiseaux (Natura 2000) et dans l'Arrêté de Protection de Biotope de l'Aigle de Bonelli.

L'intérêt en termes de paysage et de biodiversité du cirque de Mourèze est reconnu.

L'évolution naturelle des lieux a conduit à la colonisation des zones ouvertes par une végétation arborée composée en grande partie de pins méditerranéens et à la fermeture du paysage et des milieux.

Une étude réalisée en 2013 par l'ONF pour la communauté de communes du Clermontais met en évidence les enjeux de ce site emblématique :

- D'un point de vue paysager, le cirque étant de nature très minérale, l'ouverture des milieux permet de redécouvrir des rochers énigmatiques qui ne sont plus visibles,

- Du point de vue de la faune, l'étude met en avant des reptiles protégés caractéristiques de milieux ouverts,

L'étude conclut donc à la convergence des enjeux naturalistes et paysagers vers un objectif de réouverture raisonnée de la végétation, par abattage des résineux et plus particulièrement des pins.

L'étude cible deux zones distinctes :

- Une zone de travaux rapprochée de 8 ha au centre du cirque et délimitée par la boucle de randonnée pédestre centrale (le sentier labellisé Promenade et Randonnée) ;
- Une zone de travaux étendue à 49 ha représentant l'ensemble du cirque et formant un ensemble paysager et écologique cohérent, s'appuyant sur les limites topographiques.

A ce jour, sur les 8 hectares de la zone de travaux rapprochée 6 hectares ont été abattus.

Au-delà de cet intérêt paysager le Cirque de Mourèze est un site remarquable pour le tourisme et plus particulièrement la pratique des Activités de Pleine Nature, opportunité économique majeure du territoire.

Ainsi en juillet et aout 2017, le site a reçu près de 12 000 visiteurs venus pratiquer la randonnée.

La poursuite de la coupe paraît donc indispensable. L'abattage de 2 hectares de pins permettrait d'atteindre l'objectif de 8 hectares de coupe. Le coût estimé de cette campagne de coupe s'élève à 16 564€ HT.

Compte tenu du caractère structurant de ce projet tant pour le territoire du Clermontais que le Département de l'Hérault il est proposé de solliciter le soutien financier du Département de l'Hérault à hauteur de 33 % soit 5383 €.

Monsieur le Président soumet ce point au vote

Le conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur VALENTINI, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

SOLLICITE une subvention auprès du Département de l'Hérault pour la valorisation du Cirque de Mourèze par une campagne de coupe des pins à hauteur de 33 % soit 5383 €.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20171002-2017-09-20-10-DE
Date de télétransmission : 02/10/2017
Date de réception préfecture : 02/10/2017